

**LES SÉPULTURES EN
CHARNIERS DANS L'ÉGLISE
PAROISSIALE
DE SAORGE**

PAR J. CABAGNO

Il s'agit d'une étude rapide de ce mode de sépulture utilisé dans la vallée de la Roya et qui, bien que généralisé dans le Comté, n'a laissé que fort peu de souvenirs.

Actuellement Tende utilise comme champ de repos un cimetière qui a été installé dans les jardins de l'antique château de ses Comtes, les Lascaris de Tende, donc quasi-moderne.

Brigue, bourgade nantie d'une importante garnison italienne, a un cimetière moderne dans de bonnes terres voisines du village.

Le hameau de Fontan, qui dépendit de Saorge jusqu'en 1872, groupait ses défunts dans une crypte placée dans le sol d'une chapelle aujourd'hui désaffectée vers la "Cà de Maïné". Elle resta en usage fort longtemps et l'ouverture en fut murée quand on établit un premier cimetière en 1837, au quartier de la Tourrette.

Granile, hameau de la rive droite de la Roya, au-dessus de Saint-Dalmas de Tende, avait encore, à la fin du XIXe siècle, une faille-rocheuse dans laquelle on précipitait les dépouilles; son entrée est maintenant obturée par un massif de maçonnerie.

Les deux Bergue proches du précédent, disposent d'un cimetière moderne, puisque créé en 1837: cette région est particulièrement riche en cavités souterraines comme l'indique la nouvelle carte au 20.000 ème. Le transport d'un corps par brancard vers la paroisse de Saorge, dont dépendaient les deux massages, avec un trajet de près de deux heures par de mauvais chemins muletiers, était une tâche fort pénible en temps de pluie ou de neige et en été: une solution plus rapide devait être trouvée avant 1837.

Cette coutume ne devait pas être réservée à la Roya. Elle existait également dans la vallée de la Tinée.

L'église de la Bollène -Valdeblone et ses charniers constituent un ensemble intact que nous avons visité. L'architecture de l'édifice, avec ses ouvertures typiques encore praticables, et au besoin, utilisables, confirme l'ancienneté du procédé.

Citons Louis CAPPATTI: "Dans la Tinée, en 1893, les cadavres étaient encore lancés, à Bousiéyas, dans une sorte de citerne de trois mètres de profondeur". La dalle de fermeture est scellée à l'argile et au plâtre. Mais ici se superpose un usage saisonnier que nous retrouvons dans les villages alpins d'altitude: "Comme l'endroit était recouvert d'une épaisse couche de neige hivernale, on exposait le corps au froid dans un grenier pour en assurer la conservation jusqu'au moment du dégel".

"Le charnier était une fosse creusée à côté de l'église. On y descendait les corps enveloppés dans un linceul. Les nobles même, s'ils n'avaient pas un caveau dans la crypte, subissaient le sort commun qui n'était épargné qu'aux titulaires d'une sépulture de famille privée".

D'ailleurs, il en était de même à Nice, alors cité de 30.000 habitants. 'C'est seulement à partir du 10 juillet 1783, après une décision du souverain d'interdire les sépultures dans les églises, que fut créé le cimetière du Château, dans des terres inutilisables, de peu de valeur, occupant les décombres et les anciens glacis de la citadelle bouleversée en 1705 par les Français. Donc, très tard, on continua à inhumer les cadavres dans les caveaux des églises Saint-François et Saint-Dominique, et dans un cimetière dépendant de la première, en pleine ville, sur l'emplacement de l'ancienne Mairie de 1803, soit l'actuelle Bourse du Travail. Un enclos, à Sainte-Réparate, cesse d'exister au XVIe siècle, lors de la construction de la nouvelle cathédrale chassée de la colline du Château.

Ces cimetières, extérieurs, même réduits, sont indispensables ducs un port à population mêlée et mouvante. Il ne faut pas oublier que l'accès de la "terre d'église" n'est pas libre et que l'introduction d'un corps imper ou impie, la sépulture d'un infidèle est encore un des cas où l'église est dite "violée". Il faut disposer, tout de même, d'un dernier refuge pour les israélites, les athées, les captifs musulmans esclaves, les impies, les excommuniés, les inconnus, les suppliciés, les criminels, les suicidés, tous de voisinage peu désirable pour les bons catholiques. Nice aura, après 1783, un cimetière israélite distinct de celui du Château. La

multitude des petits cimetières de quartiers disséminés dans la campagne niçoise sont de fondation récente et ne doivent pas faire illusion. Chaque guerre amenait l'ouverture de cimetières forains à l'usage des militaires décédés.

Quelques années plus tard, cette mesure fut appliquée à toutes les paroisses dépendant de l'évêché de Glandèves. L'évêché de Vintimille, alors génoise, envisage les mêmes réformes dans la vallée de la Roya qui relève de son autorité; malheureusement, les guerres avec la France, en 1792-96, retardent cette utile novation qui sera reprise par l'Intendance sarde vers le milieu du XIXe siècle.

Les Français s'en occupent aussi activement puisque, dans le rapport du Préfet des Alpes-Maritimes au ministre des mates, en 1809, il est dit:

- "Quant aux cimetières, je suis parvenu à empocher toutes inhumations dans les églises, ce qui a été difficile d'obtenir de quelques communes de la ci-devant Ligurie".

Au cours des siècles, il semble que l'on se hâte de faire disparaître une dépouille embarrassante de la façon la plus sommaire. L'antiquité nous avait habitués à plus de déférence et de respect pour ses défunts, qu'elle enterrait avec ses armes et ses bijoux.

Dans les actes de décès du XVIIe siècle, on constate que "les morts vont très vite"; expirant le matin, ils sont déjà ensevelis l'après-midi. La crainte des épidémies, aux origines mystérieuses, l'emportent sur la possibilité d'une éventuelle Syncope et autres causes de mort apparente. Il est vrai qu'avec un procédé de sépulture aussi radical, il est bien difficile de s'en rendre compte. Par contre, on est pris d'un scrupuleux souci d'assurer le salut de l'Âme. Plus de la moitié des décédés sont munis de la série empiète des sacrements: Pénitence, Eucharistie, Extrême onctions "Pravostes" en tiennent une stricte comptabilité; les proches peuvent en être tenus moralement responsables devant la communauté. Des enfants de sept ans reçoivent les Saintes Huiles pour adoucir leurs derniers instants. En somme, les devoirs spirituels envers l'âme priment le respect dû à l'enveloppe charnelle.

Les divers lieux de sépulture: -Les mentions des "Livres des Morts" pour la période de 1668 à 1794, confirment qu'on inhumait, à Saorge, en divers lieux:

a) 7 La Madone del Poggio, prieuré des moines de l'abbaye de Lérins, disposait depuis 1092, d'un cimetière "au midi du clocher" et cela "de toute antiquité".

b) - Les Pères réformés de l'Ordre mineur de Saint-François viennent de bâtir un couvent en 1660, avec l'aide financière de la communauté de Saorge. Ils ont établi sous le pavement de leur église conventuelle, de nombreux caveaux tenus à la disposition des familles notables du bourg. La promiscuité du charnier paroissial, destination finale égalitaire, commence à blesser l'orgueil bourgeois. C'est ce besoin peu chrétien d'une hiérarchie de "classe" après la mort que les Frères vont satisfaire à leur profit pécuniaire. Enfin: les charniers paroissiaux de Saorge dès 1497.

Les mentions: "cadam ecclesia", "hac parochia", "in ecclesiam parochiali", "nella chiesa parochiale", "nella chiesa", représentent les 50 % des destinations pour les défunts.

Origines de ces charniers. L'église paroissiale de Saint-Sauveur, à Saorge, a été bâtie sur un sol rocheux à forte déclivité. Dès lors, la création d'un plan horizontal de quelque importance demande la construction de voûtes recouvrant des espaces creux vers le mur de soubassement aval. De plus, cette construction occupa la place de maisons d'habitations qui furent démolies. Les vides des caves furent utilisés à usage de charniers. Chaque travée comporte les ouvertures d'accès des deux charniers ou de deux caveaux particuliers. La régularité des implantations, les distances régulières à 0,60 m. du mur sud impliquent que cette utilisation fut envisagée dès la construction de l'église.

Description et spécialisation. Les dimensions des douze regards d'entrée obturés, manifestent incontestablement l'existence de trois groupes caractéristiques:

a) Les charniers publics: Ils sont au nombre de quatre. En commençant vers l'est à

partir du baptistère, ils portent les n° 1 - 2 -3 - 4. La dimension uniforme brute de la pierre dormante des regards était de 1m 20 sur 1m 20. Disposés en ligne régulière à 0, 60 de mur sud, les systèmes de fermeture carrés, cadres compris, sont actuellement maçonnés au mortier de chaux-blanche, tranchant sur le gris du reste de revêtement du sol.

Les entrées utiles de 0m 90 sur 0m 90 devaient être assez "confortables".

L'entrée du n° 1 a été recouverte d'une plaque de schiste Violet de Fontan, scellée lors de la construction des marches du baptistère. L'installation ultérieure d'une grille d'entourage semi-circulaire a demandé deux trous de fixation au sol dont l'un est creusé au milieu de la dalle.

On peut penser à la spécialisation suivante:

- le n°1 : les enfants et les "créatures" (mort-nés)
- le n°2 : les femmes
- le n°3 : les hommes
- le n°4 : les étrangers, les militaires (près de 250 corps), les épaves ramassées sur la route royale, les exécutés, les suicidés, les criminels, etc. car rien n'est prévu à Saorge pour enterrer ces impurs refusés par le cimetière de la Madone qui est une institution "privée" Les corps cousus dans un linceul ne pouvaient qu'être introduits debout et lâchés dans le vide.

b) Les caveaux particuliers.

Soient les n°5 .6 .7 .8 .9 .10. 11 réservés à l'usage de familles notables, ou disposant, de fondation, d'une chapelle particulière à leurs armes.

Les dimensions brutes uniformes sont plus réduites: 0m 90 x 0m 90. La dalle de fermeture a 0m 50 sur 0m50 en schiste vert de Tende. Les entrées en sont également closes, sauf pour les N° 8 et 9, par une couche du même mortier blanc. Le n°9 est placé devant la partie gauche du chœur. Les n° 10 et 11 forment un groupe isolé dans la grande allée centrale. Leur disposition irrégulière, voisinant avec l'axe de l'édifice, peut faire penser à une construction postérieure mais ils ont encore 0m 90 sur 0m 90.

c) Le sepulcrum sacerdotum.

Dont il est parlé au décès du curé ou d'un vicaire de la paroisse. Il semble justifier sa destination par son emplacement devant l'entrée centrale du chœur. Ses dimensions totales sont de 2 mètres sur 1m50. Il est constitué par six dalles jointives de schiste violet de Fontan à faces brutes repiquées à la pointe. La dalle de fermeture, d'aspect plus moderne, est schiste vert de Tende, de taille mécanique. Carrée, celle-ci mesure 0m 50 sur 0m 50.

Il serait simpliste de prétendre que les obturations des ouvertures sont des réparations faites au sol, car elles seraient uniquement effectuées le long du mur sud, et toujours à la distance exacte de 0m 60, même sous les estrades des autels latéraux dans des parties où on ne circule pas. Le mortier à chaux blanche avec peu de sable ou gravier, offrant une résistance limitée à l'usure, pouvait permettre une réouverture ultérieure en cas de besoin. Le trou carré du n°2 pour les poussières du balayage est à remarquer.

Leur utilisation dans le temps d'après un dépouillement statistique.

Nous avons parlé de l'antériorité du cimetière qui se trouvait au Poggio depuis le XIe siècle. Il se réservait, de droit, les 100 % des inhumations. La construction de la nouvelle église de Saint-Sauveur peut se placer vers 1465, après le grand incendie qui anéantit le village. L'occasion est unique de déplacer l'église de Saint-Antoine, la vieille paroisse remontant aux origines du premier village, devenue trop étroite. Les charniers qui y sont prévus sont certainement en usage au début du XVIe siècle puisqu'un accord amiable, établi vers cette date, donne en références des pièces de 1498 et 1502, fixant les droits respectifs des deux églises et citant une sentence arbitrale sur les droits à la sépulture. Mais l'apparition en

tiers d'un nouveau concurrent, le couvent, vient perturber ce statu quo et remettre en cause un équilibre laborieusement établi.

Grâce au livre des décès, entre 1668 et 1794, nous avons établi une moyenne générale annuelle de 82,25 décès sur 66 ans. Nous avons dénombré un total de 11.780 décès -dont 7954 ont été pointés. Les 45 % réservés à la paroisse représentent une attribution de 5000 ensevelissements.

Pour la période de 1500 à 1668, à l'aide de la moyenne annuelle raisonnable de 80 décès, nous retrouverions encore 13.500 décès dont la moitié, 6.500 corps, serait destinée à la paroisse. Au total, sur les trois siècles, entre 1500 et 1794, nous atteignons le chiffre de 11.500 corps qui reposent dans les charniers.

Ce nombre n'excède pas les possibilités d'utilisation: le caveau n°6 à l'ouverture, montre une cavité assez vaste, disposant encore de plus de trois mètres de hauteur libre. Les charniers oubliés, par nécessité, occupent des emplacements plus importants.

Ces prévisions ne sont pas exagérées. Donnons quelques renseignements sur les recensements de l'époque.

En 1323	306 feux à 4,1 l'unité donneraient	1200 hab.
En 1663	487 familles "	1900 "
En 1669	494 " "	2000 "
En 1754	450 " "	1900 "

Les guerres de la Révolution en 1792-93, font tomber la population à 1500 hab.

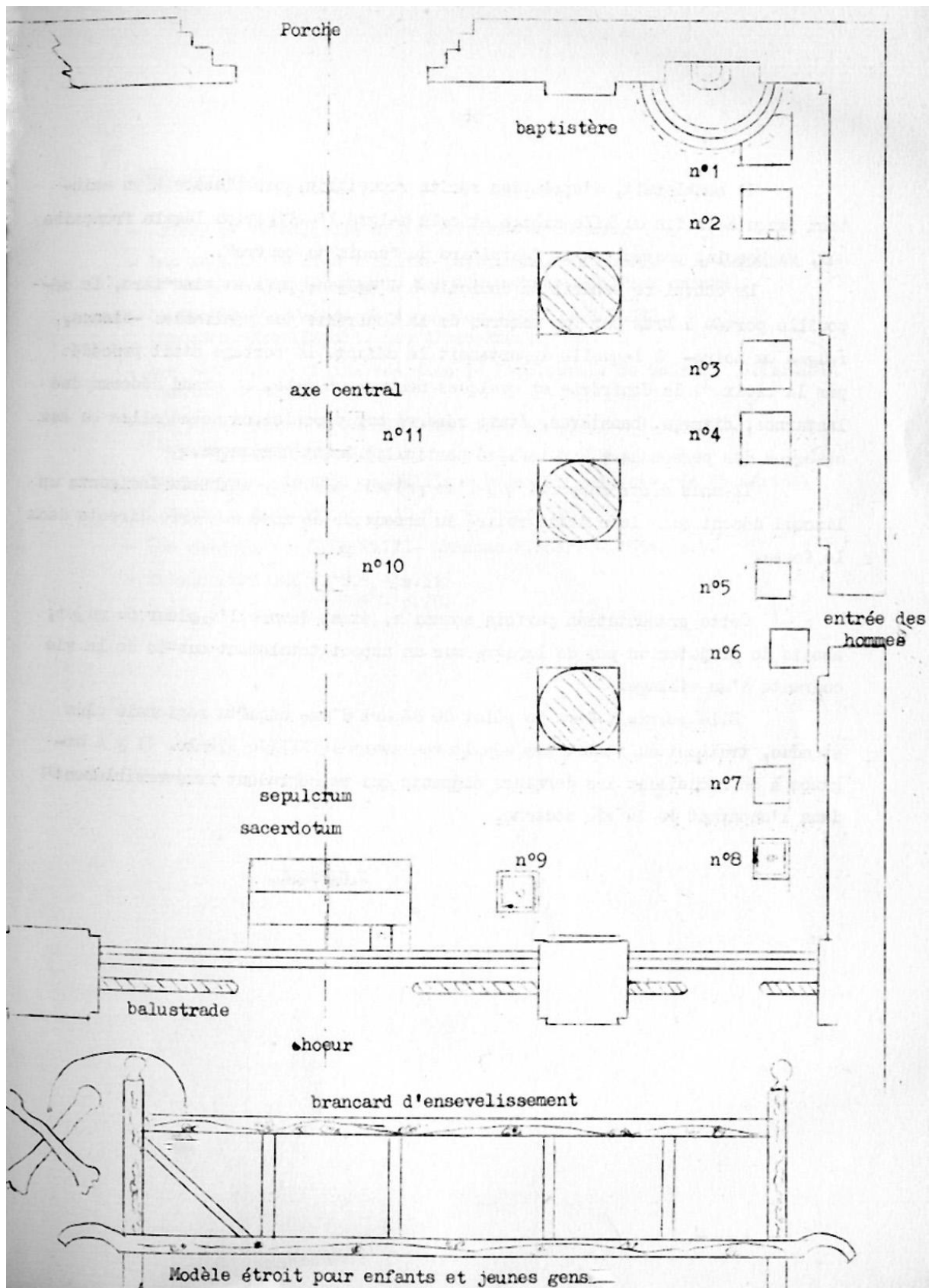
..En 1861, Fontan compris, nous arrivons à 2685 hab. Il ne faut pas perdre de vue que la moyenne générale de vie est faible en ce milieu rude, et s'établit à trente ou trente cinq ans. Il en résulte que le fonds de la population se renouvelle sur une courte période, soit près de trois fois par siècle. La mortalité infantile, les épidémies (variole), les faibles dues aux intempéries -la généralisation de la culture de la pomme de terre dans nos régions ne date que du début de l'Empire- donnent de nombreuses pointes de mortalité oscillant entre 160, 180, 190 décès annuels. Les parts de la paroisse sont de 59/102ème en 1669; 82/189ème en 1673; 58/109ème en 1678; 88/168ème en 1683; 78/160ème en 1691; 88/164ème en 1707; 74/196ème en 1731; 80/181ème en 1770 etc. Ces maxima se concentrent sur un ou deux mois: en 1794, on "se plaint des miasmes qui traînent dans l'église et qui sont néfastes pour la salubrité"; aussi envisage-t-on, à cette époque, d'installer un cimetière à Ciapagne, mais, trop proche du village, le projet n'aboutit pas.

Fin de leur utilisation. La prise de Saorge en 1794 par les armées républicaines et l'introduction de l'administration française repose le problème. Au nom des principes républicains, les inhumations dans le cimetière exigu de Notre-Dame del Poggio, ou dans les caveaux du Couvent, transformés en casernements, sont interdites. Se maintiennent seuls en usage les charniers de la paroisse, désignés sous le terme pudique de "cimetière paroissial"... par nécessité. Sous le Ier Empire, un projet de création de cimetière est établi et exécuté en moins de trois mois: c'est le 16 juillet 1806 que nous voyons pour la première fois la mention "au cimetière de Saint-Antonin", l'actuel cimetière communal.

Le brancard d'ensevelissement, dit "cercueil commun".

Dans la Roya, depuis les temps les plus anciens, les transports sont uniquement mulétiers. En 1782, par élargissement, la route ducale deviendra la route royale, carrossable de Nice à Turin. Le véhicule à roues mettra encore 70 ans pour arriver à l'entrée du village, vers 1855.

Est interdit à la voiture, l'accès de ces ruelles tortueuses de 1m50, 1m80, 2m de largeur. Ce système étriqué de voirie urbaine, coupée de fréquentes séries de marches, impose



le transport des cadavres à l'aide d'un brancard. Nous en avons retrouvé deux exemplaires utilisés à Saorge au cours du XIXe siècle.

- a) Le modèle pour les adultes est fait de chevrons en bois naturel soigneusement

rabotés. Ils constituent une sorte de carcasse parallélépipédique sur quatre pieds courts, à faces vides, se recouvrant d'une draperie d'apparat; une planche de bois sert d'oreiller à la tête du défunt; quatre poignées courtes, aux extrémités des longerons inférieurs latéraux, permettent le transport. Ses dimensions se prêtent à toutes les corpulences.

b) Le modèle pour femmes, jeunes gens et enfants, est de construction similaire mais de taille plus réduite. Le bois est peint en bleu ciel avec quelques décorations et attributs d'ossements à la peinture blanche. Son fond est à claire-voie.

Le premier est déposé à la chapelle des Pénitents Rouges, et le second a été transporté à l'église paroissiale. On vient d'y amener un troisième exemplaire identique au deuxième.

Ils devaient être d'un usage constant pour les convois menant aux caveaux-charniers de la paroisse et du Couvent qui interdisent l'utilisation du cercueil.

En 1814, après la chute de l'Empire, le retour des princes de Savoie rétablit le très ancien usage de l'inhumation directe du corps dans la terre, enveloppé d'un simple linceul. Ces brancards communs servirent au transport des dépouilles dans le cimetière Saint-Antonin.

Ils étaient entreposés dans un appentis situé sur le vide, à gauche, quand on sort de l'église par la porte du cimetière. La section des poutres de support et le faîtage de la toiture y sont encore visibles.

Il semblerait, d'après des récits recueillis, que l'usage s'en maintint jusqu'à la fin du XIXe siècle et cela malgré l'obligation légale française qui, au besoin, pourvoit à la fourniture du "sapin du pauvre".

Le convoi se rendait du domicile à l'église, puis au cimetière, la dépouille portée à bras par les membres de la Confrérie des pénitents blancs, rouges ou noirs à laquelle appartenait le défunt. Le cortège était précédé par la croix de la Confrérie et quelques membres en robe. Le grand décorum des lanternes, cierges, bannières, était réservé aux processions solennelles ou aux obsèques des personnages à notoriété particulièrement marquante.

Il nous a été rapporté que l'on prêtait aux trop nombreux indigents un linceul décent qui leur était retiré au moment de la mise en terre directe dans la fosse.

Cette présentation parfois sommaire, étant donnée l'ampleur du sujet, essaie de projeter un peu de lumière sur un aspect totalement oublié de la vie courante d'un village.

Elle pourrait être le point de départ d'une enquête régionale plus étendue, traitant du statut des sépultures avant le XVIIIe siècle. Il y a urgence à en recueillir les derniers éléments qui se dégradent irréversiblement dans l'anonymat de la vie moderne.

BIBLIOGRAPHIE

- Livres de Catholicité de la Paroisse de SAORGE.
- Les sépultures dans l'Eglise paroissiale de Saorge - J. CABAGNO.
(Manusc. Archives départ. des Alpes-Mmes - le Plan annexe).
- La Charte d'offrande du 4 janvier 1092. J.CABAGNO.
(Manusc. Arch.Départ. des Alpes-Mmes)
- Les sépultures militaires dans la Paroissiale de Saorge. J.CABAGNO.
(Manusc. - idem -)
- Les Faits Divers à SAORGE entre 1668 et 1794 - J.CABAGNO.
(Manusc. - idem -)
- Inventaire manuscrit du XVIIIe siècle sur les Prieurés de Lérins.
(Manusc. Arch.Dép. : H.10 Bis - F°84: SAOURG)
- Les charniers - L.CAPPATTI- Armanac Nissart - 1934, p.5.
- Nice-Historique : 1905 - p.315
1898 - p.20.